

Toussaint SALICETI
 Huissier de Justice
 20215 LORETO-di-CASINCA
 (H^{te} Corse)
 Tél 04 95 38 30 61
 Fax 04 95 36 13 63

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
 LE TREIZE DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

La SCI ISOLE, Société Civile Immobilière dont le siège social est sis Plage de Venzolasca 20215 VENZOLASCA, agissant poursuites et diligences de sa gérante en exercice, Madame CIPRIANI Anne-Marie, domiciliée ès-qualité audit siège ;

Laquelle m'expose :

« Qu'elle a le plus grand avantage à faire constater et décrire par Huissier de Justice, les emprises au sol des hébergements légers de plein air ainsi que des équipements sanitaires implantés sur la partie Nord/Est du Village de Vacances dénommé « Cap Sud Village » sis plage de Venzolasca 20215 VENZOLASCA ;

« Qu'elle me requiert donc à ces fins » ;

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné, Toussaint SALICETI, Huissier de Justice à LORETO-DI-CASINCA, y demeurant

CERTIFIE m'être rendu ce jour 13 Décembre 2017 à 11h00, sur le territoire de la Commune de VENZOLASCA 20215, Plage de Venzolasca, au village de Vacances dénommé « Cap Sud Village », où, là étant, en présence de Mr CIPRIANI Don Louis, dûment habilité, j'ai parcouru les lieux et constaté ce qui suit (se reporter aux photographies annexes) :

***** Sur les terrains situés coté Nord/Est du Village de Vacances « Cap Sud Village », sont implantés des hébergements légers de plein air ;**

je constate en effet, vers l'EST (coté plage) la présence de diverses installations en tubulures pour tentes de grande dimension (dalles en ciment dimensions 3m 50 x 3m) –certaines structures sont toujours en place d'autres ont été démontées;

-voir photos n° 1 à 3 ci-après-

Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



***** Côté Nord de cet espace réservé à l'hébergement de plein air, je constate la présence de huit dalles en ciment pour pose de tentes de petites dimensions ;
-voir photos n° 4 à 6-**

Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6



***** L'espace d'accueil coté Ouest destiné est exclusivement réservé à des tentes de petites dimensions ; -photos n° 7 à 10-**

photo n° 7



Photo n° 8



Photo n° 9



Photo n° 10



***** Il existe également un mobil-home avec évacuation d'eaux usées, alimentation d'eau potable et tableau de branchements électriques avec prises ;**
-photos n° 11 à 14-

Photo n° 11



Photo n° 12



Signature

SAUCETI, Ministère de l'Énergie et des Ressources
2015 VELOVATION

Photo n° 13



Photo n° 14



*** EQUIPEMENTS SANITAIRES :

L'ensemble de cet espace réservé à l'hébergement de plein air, d'une surface totale de 3000 m² environ, pouvant accueillir plus de 100 personnes est équipé d'installations sanitaires complètes en partie EST et en partie OUEST :

En effet Coté EST, se trouve un algéco équipé de 3 WC, 3 douches, un ballon d'eau chaude (200 l) et 2 lavabos en inox à l'extérieur ; il est également équipé d'un tableau de branchements électriques avec prises à l'arrière de la structure ;

-photos n° 15 à 23-

Un deuxième algéco identique à celui sus-décrit est installé coté OUEST de cet espace d'hébergement de plein air. -photos n° 24 et 25

ALGECO installé coté EST : -photos n° 15 à 23-

photo n° 15

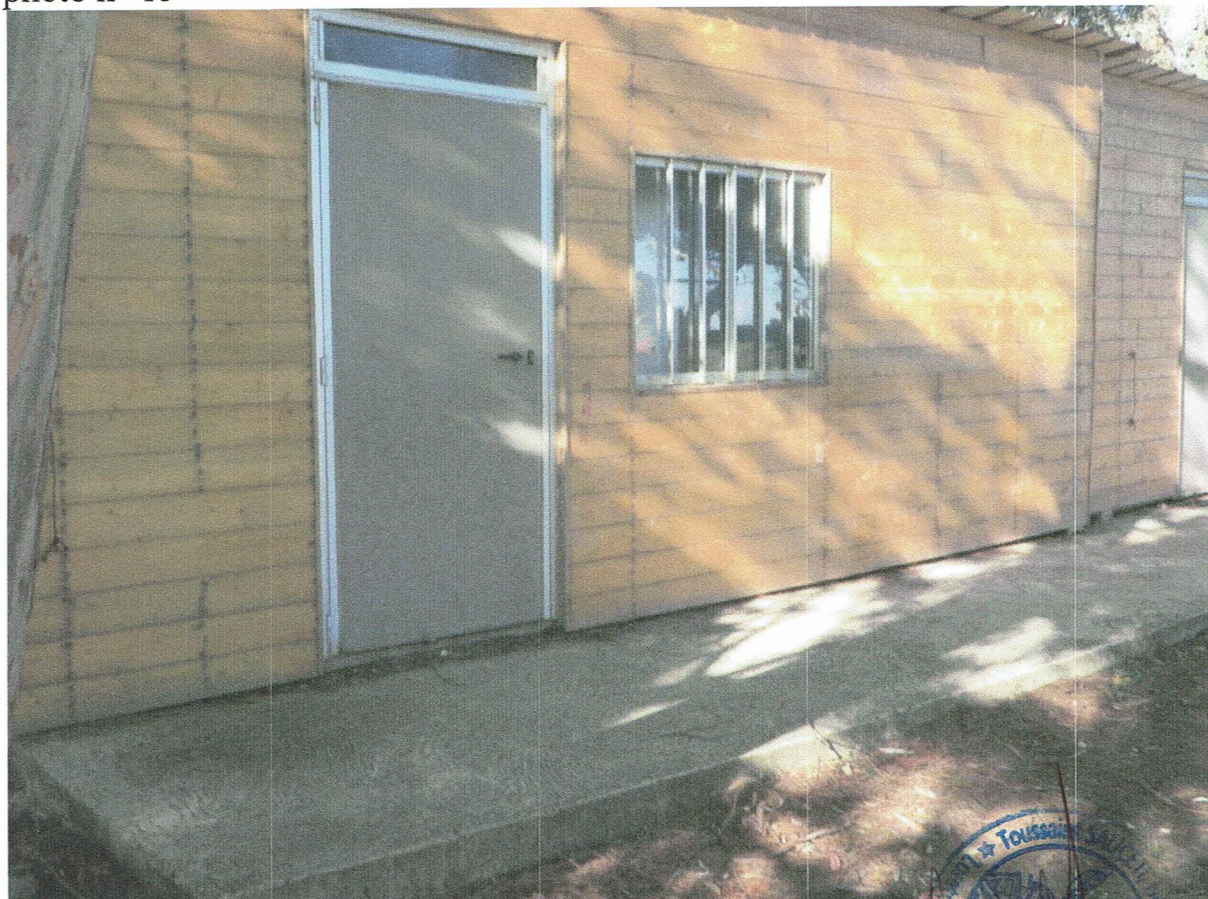


Photo n° 16

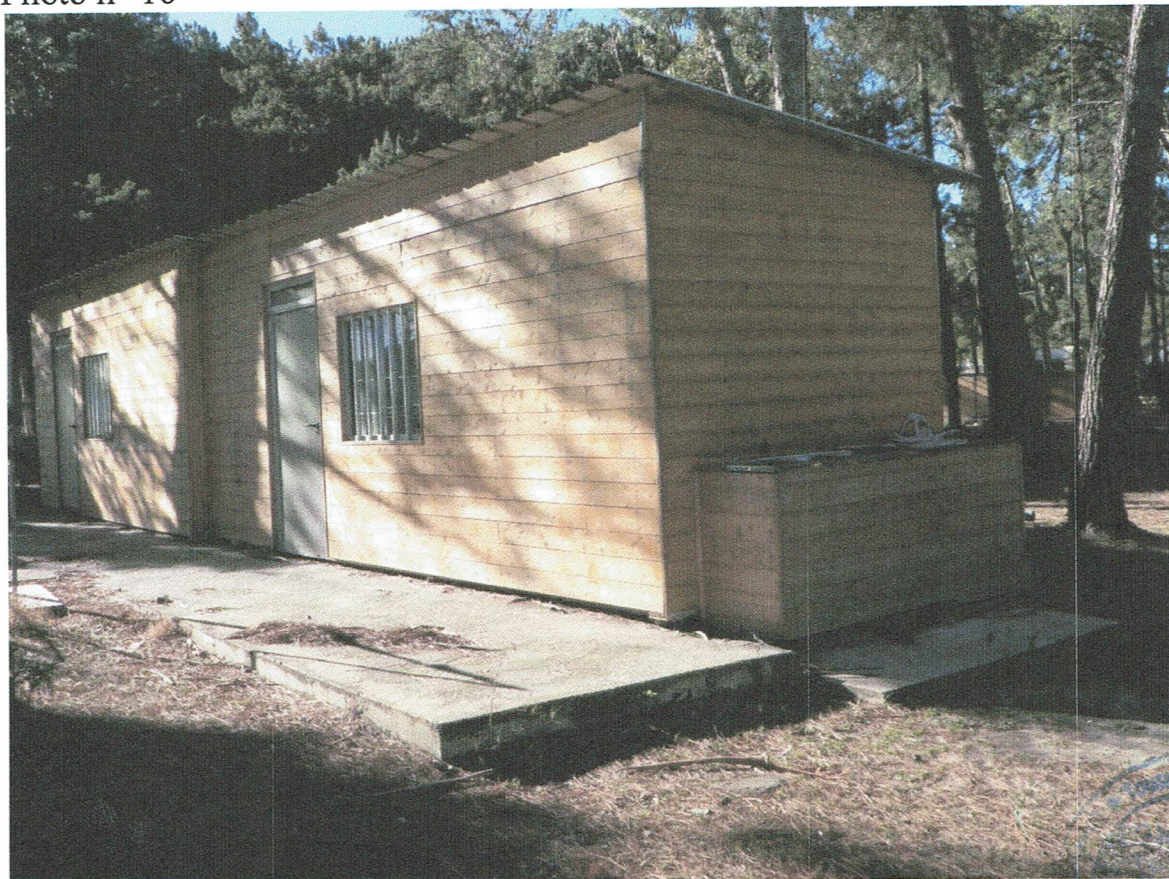


Photo n° 17

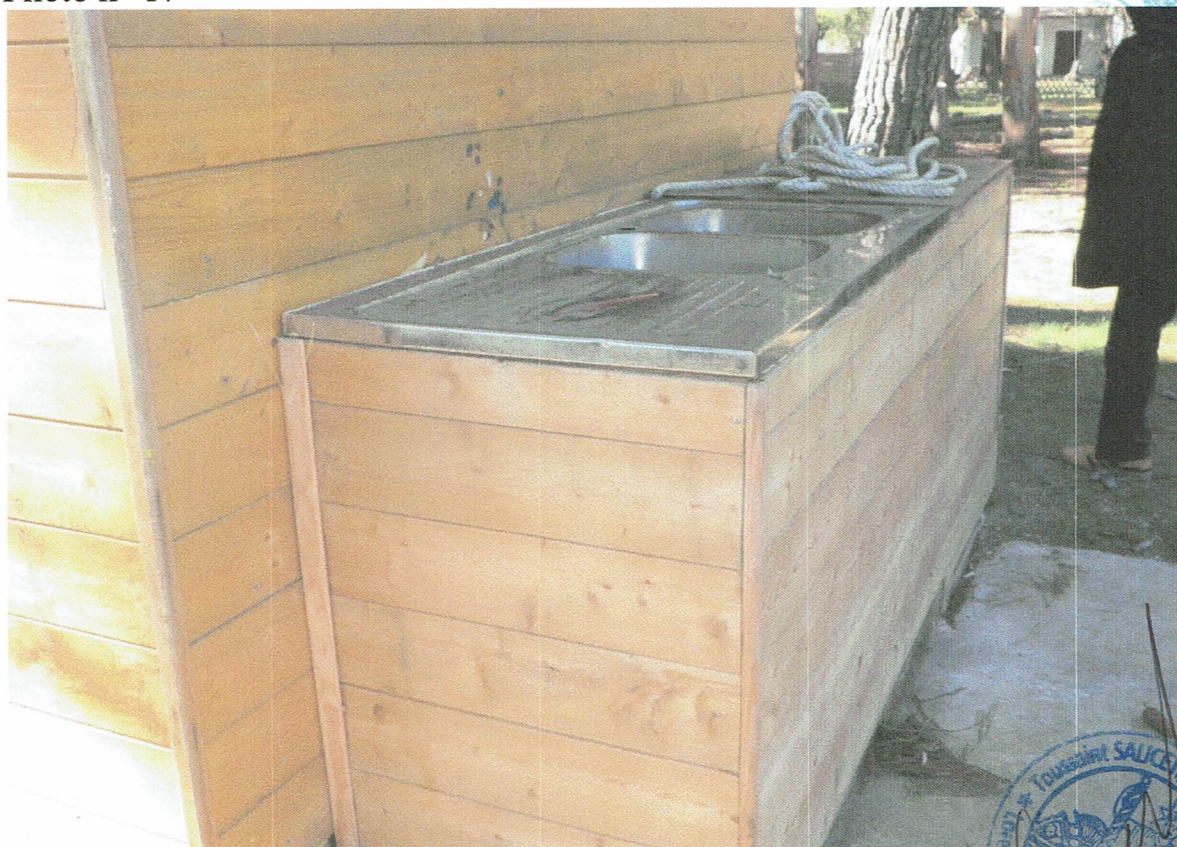


Photo n° 18



Photo n° 19



Photo n° 20



Photo n° 21



Photo n° 22



Photo n° 23



- **ALGECO avec équipements sanitaires complets installé coté OUEST de l'espace d'hébergement de plein air** : -photos n° 24 et 25-

Photo n° 24



Photo n° 25



De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Dont acte.

COUT : Quatre cent quatre vingt euros et 09 cts

